



ASSOCIATION DE DÉFENSE POUR L'ENVIRONNEMENT CRAYSSACOISE
Déclarée et Agréée par La Préfecture du Lot sous le N° W461002400 Le 7 mars 2013
Adhérente au Gadel et à France Nature Environnement

Correspondance : ADEC - Mas de Cantarel 46150 Crayssac

Tél : 06.24.19.05.72 Permanence téléphonique du Mercredi au Vendredi de 14h30 à 17h00



adec46@sfr.fr

site Web : <http://www.adec46.fr>



<http://www.facebook.com/adec.crayssac>

Le 21/08/2014

France Nature Environnement Midi Pyrénées
A l'attention de Marie Laure Cambus
Directrice du FNE.
Toulouse

Copie pour info : Jean Claude Kandel

Envoie par mail :

Madame la Directrice,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique de ce jour je réitère par écrit mes propos que je vous ai communiqués.

- Dans un premier temps, il ne se passe plus rien au Gadel, un nouveau bureau vient d'être élu par un conseil d'administration ou seulement 10 associations sur 31 étaient présentes, je pense même que le quorum n'était pas atteint.

Aujourd'hui comme je le craignais, le Gadel m'informe que le recours administratif contre l'arrêté sera déposé avec une garantie financière de l'ADEC 46.

Cette information vient de m'être communiquée par mail à 60 jours du délai final du dépôt du recours. Il est bien entendu que les accords qui avaient été pris entre les trois parties le 7 juin 2014 suite à une réunion de travail en présence de :

- Notre cabinet d'avocat Maître Gendre, Le Président du Gadel Georges Winter, Le Secrétaire Général Jacques Philbert, Jean Claude Kandel responsable du Pôle Carrières du Lot et membre du Bureau, Anne Sophie Doze Stagiaire au Gadel, Philippe Justino Responsable du Pôle Carrières au sein de l'Adec et moi-même, il n'a jamais été question de garantie financière.

Le Gadel s'étant engagé ce jour-là à déposer le recours administratif au TA de Toulouse et se réservait la possibilité même d'aller au pénal contre le carrier. Propos tenu par Mr Philbert.

Notre Cabinet d'avocats ont pour tâches de demander un retrait de l'arrêté et d'aller au Pénal et Civil contre l'Etat, Le carrier et la municipalité.

- Notre association avait pour but de déposer plainte à la gendarmerie pour nuisances sonores et tirs de mines intempestifs. A ce jour, nous avons déposé 21 plaintes individuelles et notre avocat dépose ses conclusions le Jeudi 28 août 2014.
- Nous sommes très inquiet par le silence du Gadel. Aucune réponse à notre courrier en A/R et à notre mail dont ci-joint copie.
- Mon référent Jean Claude Kandel est aussi très inquiet.
- Je vous joins aussi un courrier que je n'ai jamais envoyé au Gadel mais qui résume bien un peu tout.

Je vois Mr Walter Lundi Midi, car nous avons l'intention de se réunir avec une dizaine d'associations qui pensent comme nous. Le Gadel n'est plus représentatif de la Charte FNE que tu nous as transmise le 24 juin 2014.

- Il n'y a maintenant que deux matinées par semaine où l'on peut les joindre. Le reste de la semaine c'est très difficile.

Je suis membre titulaire de la commission des carrières du Lot à la CODENAPS, à la demande de M. Kandel qui m'avait coopté pour travailler en binôme avec lui. J'ai été nommé par arrêté Préfectorale le 24 mai 2014. Aujourd'hui le nouveau bureau a décidé de me destituer et de me nommer en qualité de suppléant.

- Pourquoi ? Gros problème, il faut que je démissionne personnellement par écrit. Chose que je n'ai pas fait.
- La secrétaire de la CODENAPS est surprise des changements sans motif et sans l'accord des principaux intéressés.

Que dois-je faire. J'ai besoin de vous. Si vous ne faites rien, nous mettons en situation très délicate plus de 30 familles riveraines qui ont adhéré à l'Adec et que cette dernière a adhéré dès 2013 année de sa création au Gadel.

J'insiste sur le fait que jamais on nous a parlés de garantie financière.

- Je vous signale que notre avocate et son associé ont eu au téléphone le 4 juillet 2014 Mr Philbert en insistant sur le fait que le recours administratif devait être déposé en même temps que ses conclusions. M. Philbert et Anne-Sophie Doze s'étaient engagés pour début Août voir fin Juillet. Le recours est fait depuis plus de six mois par M. Kandel. Il demandait seulement à Anne-Sophie Doze de le mettre dans un état juridique, dans le cas où ce dernier aurait éventuellement fait une erreur. Rien n'a été fait. Pourquoi ?

Vous pouvez téléphoner à Mr Kandel 05.65.32.43.32. Il est sur le point de quitter le Gadel lui aussi. C'est grave à mon sens.

Dans l'attente de vous lire et d'une réponse rapide de votre part ou bien de nous rassurer cela nous rassurerait.

Cordialement

Christian Meunier
Président ADEC
06.24.19.05.72